



Syndicat Mixte
des 3 vallées

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT POUR VENTE - L1331-11-1 du Code de la Santé Publique

N° de dossier : 9624 – à rappeler lors d'un contact avec le service

Date du contrôle : 20/01/2022

Habitation :

Adresse : A CABANE

Code postal : 32300 Commune : PONSAN SOUBIRAN

Référence cadastrale de l'habitation : D 321

Référence cadastrale de la filière : D 321

Propriétaire :

Civilité, Nom, Prénom : Mesdames MONDON et PROVOST VERONIQUE et VALERIE

Complément de nom ou conjoint :

Adresse principale : A CABANE

Code postal : 32300 Commune : PONSAN SOUBIRAN

Téléphone / Portable : - 06 83 32 74 01

Adresse électronique : provost.valerie@orange.fr

Occupant :

Civilité, Nom, Prénom : Mesdames MONDON et PROVOST VERONIQUE et VALERIE

Tél / Portable : - 06 83 32 74 01

Mail : provost.valerie@orange.fr

Demandeur :

Maître CADILHAC PHILIPPE

Adresse : RUE CORPS FRANC POMMIES

65230 CASTELNAU-MAGNOAC

Téléphone / Portable : 05 62 99 80 08

Adresse électronique : philippe.cadilhac@notaires

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

| | |
|--|--|
| Type d'habitation : Résidence principale + gîte(s) | Nombre de pièce(s) principale(s) : 3+2 |
| Année de construction du logement : | Nombre d'occupant(s) : 2 |
| Date de réalisation de la filière ANC : 13-08-2012 | Nombre Equivalent Habitant : 5 EH |
| Nombre de chambre(s) : 2+1 | Nombre de logement(s) : 2 |

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : 2403 m²

Surface disponible ANC : 25 m²

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non

Pente du terrain recouvrant le traitement : Faible

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?

- Est-il destiné à la consommation humaine ?
- Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
- Est-il déclaré ?

Oui Non

Oui Non

15 m

Oui Non ?

| | |
|---|---|
| Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ? <input type="radio"/> Est-il destiné à la consommation humaine ? <input type="radio"/> Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : <input type="radio"/> Est-il déclaré ? | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? m <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? |
| Commentaires : | |

Modification sur l'habitation et la filière

| | |
|--|--|
| Aucune modification | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modification(s) constatée(s) de la filière ? | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) : |
| Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ? | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Précision(s) : |
| Modification de l'aménagement du terrain ? | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) : |

Caractéristiques de l'installation

| | |
|--|---|
| Taille de la filière | Volume inférieur à 20 EH |
| Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche | Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input checked="" type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté |
| Dispositif(s) annexe(s) | |
| <input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle | <input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s) |
| <input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage | |
| Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commentaires généraux : Installation composée d'une microstation BIOFRANCE ROTO 6EH (agrément n°2011-011 bis) avec un rejet au fossé communal. Présence d'une légère fuite en sortie des eaux de la cuisine, vérifier le bon écoulement des effluent dans la conduite et refaire son étanchéité. | |

Description de l'évacuation

| | |
|---|--|
| Destination des eaux pluviales Commentaires : Origine des effluents Commentaires : | Infiltration sur la parcelle Eaux Ménagères + Eaux Vannes |
|---|--|

Collecte des eaux usées

| | |
|--|---|
| Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| L'écoulement se fait-il correctement ? | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? |
| Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation : | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? |
| Commentaires : | |

La ventilation

| | |
|--|---|
| Diamètre en mm | 100 mm |
| Type de ventilation | Ventilation secondaire |
| Equipements | Tuile à douille surmontée d'une lanterne |
| Fonctionnement correct de la ventilation ? Si non, préciser : | Non Non remontée au faîtage et non munie d'un extracteur |
| Remontée au faîtage ? | Non |
| Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ? | Non |
| Commentaires : Ventilation remontée au-dessus du toit | |

La microstation

| | |
|---|------------------------|
| La station est-elle agréée ? : Oui | |
| Microstation : Microstation | |
| Numéro d'agrément : 2011-011bis | |
| Capacité maximale de traitement en EH : 6 EH | |
| Recirculation ? | Oui |
| Marque | |
| Y a-t-il un contrat de maintenance ? | Oui |
| Si oui, auprès de quelle société ? | Non précisé |
| Processus | Cultures fixées |
| Ventilation | oui |
| Fonctionnement possible par intermittence ? | Non |
| L'écoulement des effluents en amont de la filière se fait-il correctement ? | Oui |
| Si contrat de maintenance, date du dernier rapport : | |
| Si contrat de maintenance, conclusion du dernier rapport : | RAS |
| Présence d'une pompe et/ou surpresseur d'air dans la cuve composant la filière ? | Oui |
| Le raccordement électrique de la station est-il réalisé ? | Oui |
| Cette filière est-elle en état de fonctionnement ? | Oui |
| Présence d'une alarme ? | Non |
| Fermeture sécurisée de la filière conformément aux prescriptions du concepteur (grille de maillage) ? | Oui |
| Si non, préciser : | |
| Taux d'accumulation des boues en % : | |
| Les éléments électromécaniques sont-ils en état de fonctionnement ? | Oui |
| Si non, préciser : | |
| Vidange(s) effectuée(s) ? | Non |
| Ouvrage accessible ? | Oui |
| Tampon accessible ? | Oui |
| Présence d'odeurs ? | Oui |
| Dégradations constatées ? | Non |
| Si oui, préciser : | |
| Dysfonctionnement observés ? | Non |
| Si oui, préciser : | |
| La filière présente-t-elle des risques pour la salubrité ? (ctrlfo4) | Faible |
| Si oui, lesquels et pourquoi ? | |

| | |
|---|---------------|
| La filière a-t-elle un impact négatif sur l'environnement ? (ctrlfo4) Si oui, lequel et pourquoi ? : | Faible |
| Commentaires : Entretien réalisé par ASSINISSONS SARL, 204 MAURE 47150 PAULHIAC | |

Le rejet

| | |
|-------------------------------|--|
| Type de rejet | Milieu hydraulique superficiel |
| Lieu de rejet prévu ou actuel | Fossé bordant la route ou le chemin communal(e) |
| Nature des eaux rejetées | Eaux traitées |
| Etat de l'exutoire ? | Absence de dépôt |
| Commentaires : | |

AVIS TECHNIQUES

CONCLUSION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

| | |
|--------------------------------|--|
| Situation de la filière | Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Installation | <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente |
| Défaut(s) de structure | <input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut |
| Dysfonctionnement(s) | <input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input checked="" type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement Commentaire(s) : - Ventilation secondaire non remontée au faitage et non munie d'un extracteur (risque important de corrosion prématurée de la microstation). - Présence d'une légère fuite en sortie des eaux de la cuisine |
| Entretien et usure | <input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut Commentaire(s) : - Vérifier le bon écoulement des effluent dans la conduite des eaux de la cuisine et refaire son étanchéité. |
| Conclusion | AVIS CONFORME. INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE NON-CONFORMITE INSTALLATION NON CONFORME |

PROPOSITION DU CONTROLEUR

| | |
|--|--------------------------------|
| Avis | Favorable avec réserves |
| Commentaires : Observation : - Ventilation secondaire non remontée au faitage et non munie d'un extracteur (risque important de corrosion prématurée de la fosse toutes eaux). | |

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Identité de l'agent : Alexandre PUJOL | Date : 20/01/2022 |
|---------------------------------------|-------------------|

AVIS DE L'AGENT CHARGE DE LA RELECTURE

| | |
|--------|-------------------------|
| Avis : | Favorable avec réserves |
|--------|-------------------------|

Commentaires : Lors du contrôle, l'installation d'assainissement ne présente pas de dysfonctionnement majeur ; l'agent du Syndicat n'a recensé aucune cause de non-conformité. L'installation ne provoque pas de nuisance sanitaire ou environnementale détectable par une simple observation visuelle des ouvrages accessibles.

Le service souhaite rappeler que la micro-station est réglementairement associée à un immeuble occupé en permanence. Si l'occupation devient intermittente ou si une vente intervient sur l'immeuble, le service évaluera de nouveau la conformité de cet ouvrage avec l'usage qui en est fait.

Le système de ventilation de la microstation sera complété. L'entrée d'air est assurée par la canalisation circulaire de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre au-dessus des locaux habités. La ventilation secondaire est constituée d'une canalisation circulaire de diamètre 100 mm qui devra aboutir sur la toiture, 40 cm au-dessus du faîtage ; elle sera munie à son extrémité d'un extracteur statique ou éolien. Il est nécessaire de respecter un espacement minimal de 1.00 mètre au minimum entre la ventilation primaire et la ventilation secondaire.

L'installation d'assainissement sera régulièrement entretenue, conformément aux prescriptions faites par son fabricant dans le guide d'entretien qui vous a été remis.

Si vous ne disposez pas de ce document, il est indispensable de contacter au plus vite le fabricant qui vous transmettra le document concerné.

Il serait opportun de procéder à la vidange de la microstation préalablement à la vente afin de remettre un ouvrage rempli d'eau claire à l'acquéreur. Pour ce faire, vous faire appel à une entreprise agréée par le Préfet qui vous remettra le bon de vidange réglementaire ; ce document précisera la date de l'opération de vidange, la nature et le volume de boues prélevées ainsi que le lieu de traitement des boues.

Il est rappelé que le service exerce un contrôle sur des ouvrages enterrés, parfois inaccessibles. Le rapport est donc l'addition des observations effectuées sur le site et des déclarations faites par l'utilisateur. Si des ouvrages ou des sorties d'eaux usées ne sont pas visibles et/ou ne sont pas déclarés par l'utilisateur, le service ne pourra pas être tenu pour responsable de l'inexactitude du rapport de visite.

| | |
|--|-------------------|
| Identité de l'agent : Sandrine GRENARD | Date : 20/01/2022 |
|--|-------------------|



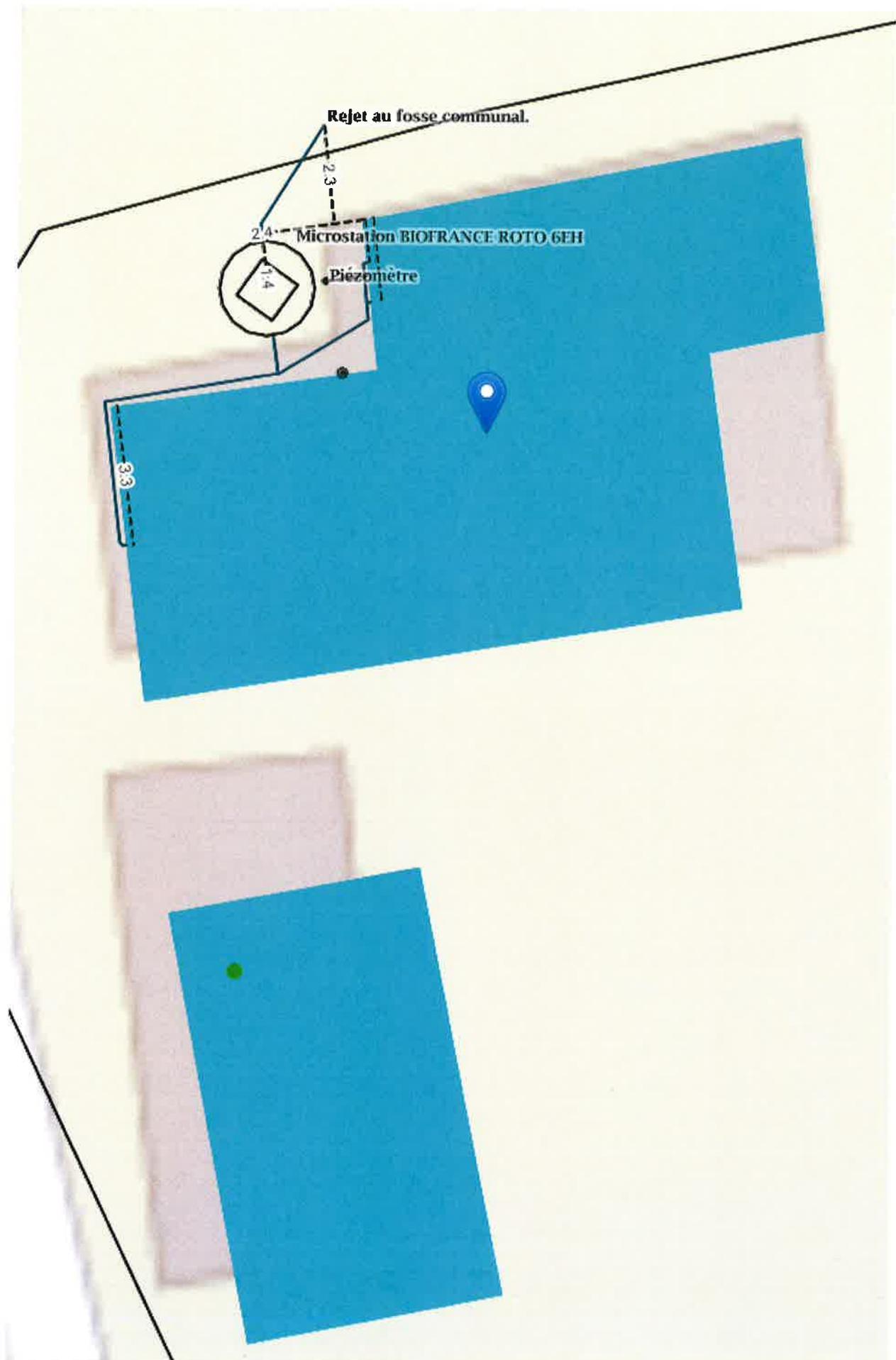


Schéma de l'installation d'assainissement non collectif
réalisé d'après les observations visuelles complétées d'éventuelles déclarations de l'utilisateur

MONDON et PROVOST VERONIQUE et VALERIE
A CABANE - 32300 PONSAN SOUBIRAN (référence : 9624)

Ce document ne peut pas être assimilé à un plan de recolement





Mesdames MONDON VERONIQUE et
PROVOST VALERIE
A CABANE
32300 PONSAN SOUBIRAN

Service : assainissement non collectif
Objet : Rapport de visite – contrôle préalable à la vente
Date : 1er février 2022
N° dossier : 9624 (à rappeler dans toute correspondance)

Mesdames MONDON et PROVOST,

Un agent du Syndicat s'est rendu le 20/01/2022 à votre immeuble situé au lieu-dit " A CABANE" sur la commune de PONSAN SOUBIRAN – occupant : MONDON et PROVOST VERONIQUE et VALERIE. Il a procédé à l'expertise de votre unité d'assainissement non collectif préalable à la vente de l'immeuble ; il a notamment vérifié le fonctionnement des divers ouvrages recensés et s'est assuré que l'entretien que vous apportez à ces ouvrages est suffisant pour assurer une épuration optimale des eaux usées domestiques.

Je vous transmets par conséquent le rapport de visite qui doit réglementairement vous être remis au terme de cette expertise. Je vous conseille vivement de prendre connaissance de ce document et de le conserver soigneusement : il vous sera réclamé en cas de vente de l'immeuble concerné.

Les conclusions du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont les suivantes :

- **Lors du contrôle, l'installation d'assainissement ne présente pas de dysfonctionnement majeur ; l'agent du Syndicat n'a recensé aucune cause de non-conformité. L'installation ne provoque pas de nuisance sanitaire ou environnementale détectable par une simple observation visuelle des ouvrages accessibles.**
- **Le service souhaite rappeler que la micro-station est réglementairement associée à un immeuble occupé en permanence. Si l'occupation devient intermittente ou si une vente intervient sur l'immeuble, le service évaluera de nouveau la conformité de cet ouvrage avec l'usage qui en est fait.**
- **Le système de ventilation de la microstation sera complété. L'entrée d'air est assurée par la canalisation circulaire de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre au-dessus des locaux habités. La ventilation secondaire est constituée d'une canalisation circulaire de diamètre 100 mm qui devra aboutir sur la toiture, 40 cm au-dessus du faîtage ; elle sera munie à son extrémité d'un extracteur statique ou éolien. Il est nécessaire de respecter un espacement minimal de 1.00 mètre au minimum entre la ventilation primaire et la ventilation secondaire.**
- **L'installation d'assainissement sera régulièrement entretenue, conformément aux prescriptions faites par son fabricant dans le guide d'entretien qui vous a été remis. Si vous ne disposez pas de ce document, il est indispensable de contacter au plus vite le fabricant qui vous transmettra le document concerné.**
- **Il serait opportun de procéder à la vidange de la microstation préalablement à la vente afin de remettre un ouvrage rempli d'eau claire à l'acquéreur. Pour ce faire, vous faire appel à une entreprise agréée par le Préfet qui vous remettra le bon de vidange réglementaire ; ce document précisera la date de l'opération de vidange, la nature et le volume de boues prélevées ainsi que le lieu de traitement des boues.**

- **Il est rappelé que le service exerce un contrôle sur des ouvrages enterrés, parfois inaccessibles. Le rapport est donc l'addition des observations effectuées sur le site et des déclarations faites par l'utilisateur. Si des ouvrages ou des sorties d'eaux usées ne sont pas visibles et/ou ne sont pas déclarés par l'utilisateur, le service ne pourra pas être tenu pour responsable de l'inexactitude du rapport de visite.**

Mes agents se tiennent à votre disposition afin de vous apporter toute information nécessaire à la bonne compréhension de votre dossier et notre mission réglementaire.

Je vous prie d'agréer, Je vous prie d'agréer, Mesdames MONDON et PROVOST, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
Etienne SAVARY

